

Examen des plans de programme individualisés (PPI)

thèmes et
recommandations

Février 2016



Introduction

En 2014, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé un plan ambitieux d'examen et de modernisation du système éducatif public de la maternelle à la 12e année. Dans le cadre de ce travail approfondi, Mme Karen Casey, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, a annoncé, en décembre 2014, un examen des plans de programme individualisés (PPI) à l'échelle provinciale, en vue de déterminer si l'on décidait de mettre en place des PPI pour les élèves pour de bonnes raisons et au bon moment dans leur apprentissage.

Dans le présent rapport, nous décrivons l'examen des PPI et ce que cet examen a révélé. Ce rapport a été préparé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à partir des données recueillies et communiquées par les conseils scolaires de la province.

Les conseils scolaires indiquent que, pour la majorité des PPI examinés, on dispose de données objectives justifiant le recours à un PPI. Cependant, les conseils scolaires soulèvent la question de savoir si le système aurait autant recours aux programmes individualisés si le programme d'études provincial était plus pertinent et innovant et si les écoles offraient un enseignement plus différencié, une gamme complète de structures de soutien et des pratiques d'enseignement à l'écoute des différences culturelles, en particulier pour les élèves d'origine autochtone ou d'origine africaine.

Les conseils scolaires confirment également le besoin pour les écoles d'aider les parents/tuteurs à mieux comprendre le processus de planification de programme et de les faire participer aux décisions affectant directement leur enfant.

Dans ce rapport, nous incluons neuf recommandations adressées au ministère et six recommandations adressées aux conseils scolaires. Ces recommandations correspondent à l'engagement que nous avons pris de « renouveler, réorienter et rebâtir » l'éducation publique en Nouvelle-Écosse, comme l'indique le *Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse de 2015*.¹ Les conseils scolaires reçoivent une subvention annuelle pour la mise en œuvre de la Politique en matière d'éducation spéciale et l'objectif de ces fonds en 2015–2016 sera de faire un suivi des recommandations du présent rapport.

Le système d'éducation publique de la Nouvelle-Écosse a pour but d'outiller les élèves en leur donnant des connaissances et des compétences pertinentes et utiles, ainsi que la capacité de réussir les transitions entre les études et la vie au-delà des études.²

Les buts et les politiques de l'éducation publique en Nouvelle-Écosse sont énoncés dans le document Programme des écoles publiques (PEP). Le PEP contient différents résultats d'apprentissage définissant ce que les élèves sont censés savoir et être capables de faire à divers stades dans leur scolarité.

« Les plans de programme individualisés sont importants pour faire en sorte que les élèves puissent obtenir l'aide et le soutien dont ils ont besoin, mais c'est inquiétant que le pourcentage de PPI a augmenté dans tous les conseils scolaires depuis 2004–05, malgré la diminution du nombre d'inscriptions. »

Mme Karen Casey

1. Les trois « R » : renouveler, réorienter, rebâtir – Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse, 2015. Sur Internet : http://www.ednet.ns.ca/files/2015/Education_Action_Plan_2015_FR.pdf

2. Loi sur l'éducation de la Nouvelle-Écosse, 1995–1996. Sur Internet : [http://nslegislature.ca/legc/statutes/education%20\(french\).pdf](http://nslegislature.ca/legc/statutes/education%20(french).pdf)

Tous les enseignants ont pour devoir de recourir à des pratiques qui aident les élèves à parvenir aux résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques. Ces pratiques comprennent la pédagogie différenciée (dans laquelle on anticipe sur les différents modes d'apprentissage des élèves et on en tient compte) et l'offre d'un enseignement tenant compte des différences culturelles.

ADAPTATIONS

Il est possible que les élèves aient besoin d'adaptations pour parvenir aux résultats d'apprentissage. Les adaptations sont des stratégies ou des ressources tenant compte des besoins personnels de l'élève sur le plan de l'apprentissage. Ces adaptations ne modifient pas les résultats d'apprentissage des écoles publiques; il s'agit de dispositifs planifiés, mis en œuvre et évalués en vue de permettre à l'élève de parvenir aux résultats d'apprentissage (voir annexe A).

On peut définir des adaptations dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- ▶ stratégies d'organisation
- ▶ stratégies environnementales
- ▶ stratégies pédagogiques
- ▶ stratégies de motivation
- ▶ stratégies d'évaluation
- ▶ ressources pour faciliter l'accès au programme d'études ou prolonger le programme d'études

PLAN DE PROGRAMME INDIVIDUALISÉ (PPI)

Pour certains élèves, les résultats d'apprentissage du programme provincial ne s'appliquent pas ou ne sont pas réalisables, même avec des adaptations. Dans ce cas, les membres de l'équipe de planification de programme de l'élève travaillent, en collaboration, à l'élaboration d'un plan de programme individualisé (PPI). Le PPI modifie les résultats d'apprentissage du programme ou ajoute de nouveaux résultats d'apprentissage pour l'élève.

La figure 1 récapitule la démarche pour un plan de programme individualisé et souligne le principe qui veut que l'éducation spéciale soit « seulement aussi spéciale que c'est nécessaire » pour aider l'élève à connaître la réussite à l'école et à réussir la transition vers la phase suivante de son apprentissage.

Figure 1. comprendre l'éducation speciale dans le contexte du programme des écoles publiques

Programme des écoles publiques (PEP)

Est un document décrivant les objectifs, les politiques et le cadre de l'éducation publique en Nouvelle Écosse.

1

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Définissent ce que tous les élèves sont censés savoir et être capables de faire.

Tous les élèves ont droit à un enseignement différencié et tenant compte des différences culturelles qui les aide à parvenir aux résultats d'apprentissage.

2

LES ADAPTATIONS

sont des stratégies ou des ressources destinées à tenir compte des besoins d'un élève sur le plan de l'apprentissage.

Les adaptations ne change pas les résultats d'apprentissage du programme d'études. Elles sont développées, mise-en-oeuvre et évaluer afin d'aider les élèves à les atteindre.

3

PLAN DE PROGRAMME INDIVIDUALISÉ (PPI)

Élaboré quand l'élève n'est pas en mesure de parvenir aux résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques ou que les résultats d'apprentissage ne s'appliquent pas dans son cas. Le PPI remplace tout ou partie des résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques par des résultats d'apprentissage individualisés.

La *Politique en matière d'éducation spéciale*⁴ décrit la marche à suivre pour élaborer un plan de programme individualisé.

On peut élaborer un plan de programme individualisé dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- ▶ travail scolaire
- ▶ développement social
- ▶ aptitudes à la vie quotidienne
- ▶ enrichissement

Le PPI comprend les volets suivants :

- ▶ résumé des forces, des besoins et des centres d'intérêt de l'élève
- ▶ résultats d'apprentissage individualisés annuels, décrivant ce que l'élève est censé savoir et être capable de faire sur une période d'une année ou d'un semestre
- ▶ résultats d'apprentissage individualisés spécifiques, décrivant la marche à suivre pour parvenir aux résultats d'apprentissage individualisés annuels
- ▶ services et stratégies pédagogiques recommandées
- ▶ domaines de responsabilité
- ▶ dates de révision et de production de rapports
- ▶ signatures

L'élève peut avoir besoin d'une combinaison d'adaptations et d'un PPI. Par exemple, l'élève peut avoir besoin d'adaptations en français et d'un PPI en mathématiques.

4. *Politique en matière d'éducation spéciale, Nouvelle-Écosse, 2008. Sur Internet : <http://studentservices.ednet.ns.ca/sites/default/files/specialed-french-full.pdf>*

ÉQUIPE DE PLANIFICATION DE PROGRAMME

Le processus de planification de programme est un processus de travail en équipe en vue de planifier une éducation appropriée pour l'élève ayant des besoins spéciaux. Cette équipe se compose des membres suivants :

- ▶ les parents /tuteurs
- ▶ la direction ou direction adjointe de l'école
- ▶ des enseignants et d'autres spécialistes professionnels, dont des enseignants-ressources
- ▶ l'élève lui-même, si c'est approprié
- ▶ d'autres personnes, selon les besoins de l'élève

Les enseignants ont pour responsabilité de rendre compte des progrès de leurs élèves, y compris les élèves qui suivent un PPI. Le rapport sur le PPI est envoyé aux parents en même temps que les bulletins pour tous les élèves qui suivent le programme des écoles publiques.

Le PPI est réexaminé par l'équipe de planification de programme au moins deux fois par an ou chaque semestre.

Pourquoi un examen provincial des PPI?

En décembre 2014, Mme Karen Casey, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, a demandé au personnel de son ministère de collaborer avec les conseils scolaires en vue de s'assurer que les plans de programme individualisés répondaient bien aux besoins des élèves de la Nouvelle-Écosse.

La ministre a, en effet, remarqué que le pourcentage de PPI avait augmenté dans tous les conseils scolaires depuis 2004–05, en dépit de la baisse des effectifs d'élèves (figure 2).

Figure 2 – Baisse des effectifs et augmentation du nombre de PPI en Nouvelle-Écosse sur 10 ans

Année scolaire	Élèves ayant un PPI	Pourcentage d'élèves ayant un PPI	Effectif total
2013–14	7,084 ▲	5.9 ▲	120,791 ▼
2012–13	7,174 ▲	5.8 ▲	122,643 ▼
2011–12	7,105 ▲	5.6 ▲	125,540 ▼
2010–11	7,061 ▲	5.1 ▲	128,131 ▼
2009–10	7,279 ▲	5.6 ▲	130,550 ▼
2008–09	6,763 ▲	5.1 ▲	133,134 ▼
2007–08	6,795 ▲	5.0 ▲	135,303 ▼
2006–07	6,545 ▲	4.7 ▲	139,296 ▼
2005–06	6,208 ▲	4.4 ▲	142,304 ▼
2004–05	5,943 ▲	4.1 ▲	145,396 ▼

« Nous devons évaluer les critères, le nombre croissant de plans, le rôle des parents et surtout déterminer si les objectifs d'apprentissage des élèves sont atteints, a dit Mme Casey. Nous savons qu'il y a de nombreux élèves qui ont besoin de soutien supplémentaire, mais nous devons assurer l'équilibre approprié pour les aider à réussir et à atteindre leurs objectifs. »

Mme Karen Casey,
2 décembre 2014

La ministre a également remarqué le nombre disproportionné de PPI pour les élèves s'identifiant eux-mêmes comme étant d'origine africaine ou autochtone. D'après les données provinciales :

- ▶ Les élèves afronéoécossais s'identifiant comme tels sont 1,5 fois plus susceptibles d'avoir un PPI dans au moins une matière ou un domaine du programme que les autres.
- ▶ Les élèves autochtones s'identifiant comme tels sont 1,4 fois plus susceptibles d'avoir un PPI dans au moins une matière ou un domaine du programme que les autres.

Déroulement de l'examen des PPI

Le processus d'examen a été conçu en vue de fournir aux conseils scolaires les ressources nécessaires pour répondre à la question suivante :

Est-ce que les PPI sont créés pour les bonnes raisons et au bon moment dans l'apprentissage des élèves? Si oui, est-ce qu'ils parviennent bien à répondre aux besoins définis de l'élève sur le plan de l'apprentissage et du développement social?

Au 16 janvier 2015, on comptait 6732⁵ élèves en Nouvelle-Écosse (soit 5,7 p. 100 de l'effectif total d'élèves) qui avaient un PPI consigné dans TIENET.

TIENET (« Technology for Improving Education Network ») est une plateforme Web conçue en vue de gérer le processus de planification de programme pour les plans de programme individualisés, ainsi que les adaptations figurant dans le dossier de l'élève et les autres informations sur les services aux élèves.

Le ministère a choisi un échantillon stratifié aléatoire de 1232 élèves ayant un PPI dans au moins une matière ou un domaine du programme (figure 3).

5. Ce chiffre ne comprend pas les 225 élèves du système public inscrits au programme de soutien pour les frais de scolarité dans cinq des conseils scolaires. Ces élèves avaient tous un PPI pour répondre aux exigences d'admissibilité du programme de soutien pour les frais de scolarité et fréquentaient l'un des trois établissements privés d'éducation spéciale suivants : Landmark East, Bridgeway Academy et Churchill Academy.

Figure 3 – Taille de l'échantillon de PPI par conseil scolaire

CONSEIL SCOLAIRE	ÉCHANTILLON TOTAL PAR CONSEIL SCOLAIRE				ORIGINE AUTOCHTONE		ORIGINE AFRICAINE		TOUS LES AUTRES
	Total de PPI à examiner	Pourcentage de PPI examiné au conseil scolaire	Taille de l'échantillon pour un intervalle de confiance de 8 p. 100	Échantillon pour élèves d'origine autochtone ou africaine	Inclus dans l'échantillon de 8 p. 100	Suréchantillon pour résultats provinciaux	Inclus dans l'échantillon de 8 p. 100	Suréchantillon pour résultats provinciaux	
AVRSB	159	18%	128	31	8	19	6	12	114
CBVRSB	155	17%	129	26	7	17	3	9	119
CCRSB	175	16%	132	43	10	29	4	14	118
CSAP	68	56%	67	1	1	1	1	0	65
HRSB	292	12%	141	151	7	43	16	108	118
SSRSB	110	32%	105	5	4	5	0	0	101
SRSB	128	30%	112	16	7	10	4	6	101
TCRSB	145	24%	120	25	9	16	5	9	106
Total Provincial	1232	18%	934	298	53	140	39	158	842

Le ministère a fourni aux conseils scolaires les éléments suivants :

- ▶ un échantillon aléatoire de numéros d'élèves pour l'examen
- ▶ un guide et une grille de notation, élaborés et mis à l'essai en français et en anglais en collaboration avec les conseils scolaires, afin de garantir la cohérence de l'application des critères de notation par les équipes d'examen des PPI
- ▶ des modèles pour les rapports
- ▶ un échéancier (figure 5)
- ▶ une subvention pour le processus d'examen des PPI
- ▶ les services du personnel de soutien, au besoin

Les coordinateurs des services aux élèves des conseils scolaires ont présenté les conclusions de l'examen des PPI à leur conseil scolaire et au ministère. On a consulté les enseignants directement pour définir les critères, pour recueillir leurs réactions sur l'utilisation des critères dans la pratique et pour recueillir leurs conseils en vue de faire un meilleur travail de suivi et de contrôle des progrès des élèves qui ont un PPI.



Caractéristiques de la population et de l'examen

Le groupe des PPI choisis pour l'examen comprenait deux échantillons : un échantillon principal, conçu pour fournir des résultats au niveau du conseil scolaire (avec un intervalle de confiance de plus ou moins 8 p. 100), et un échantillon secondaire, conçu pour fournir des résultats pour les élèves d'origine autochtone ou africaine au niveau provincial (avec un intervalle de confiance de plus ou moins 5 p. 100). Les élèves s'identifiant comme étant à la fois d'origine autochtone et d'origine africaine ont été répartis de façon aléatoire dans l'un ou l'autre des groupes pour l'échantillonnage.

Afin d'examiner un échantillon de taille adéquate de PPI, nous avons utilisé une stratégie d'échantillonnage stratifié aléatoire, avec l'intégration d'un nombre proportionnel de PPI d'élèves d'origine autochtone ou africaine dans l'échantillon principal, et ce n'est qu'après l'utilisation de cet échantillon qu'on a défini des PPI supplémentaires à examiner pour les élèves d'origine autochtone ou africaine.

Les figures ci-dessous représentent les caractéristiques des populations choisies au niveau provincial.

Caractéristiques des PPI dans l'échantillon :

- Garçons : 68 p. 100
Filles : 32 p. 100
- Élémentaire : 44 p. 100
Premier cycle du secondaire : 34 p. 100
Deuxième cycle du secondaire : 22 p. 100
- Domaine du PPI :
travail scolaire : 58 p.100
enrichissement : 2 p.100
développement social : 21 p. 100
aptitudes à la vie quotidienne : 20 p. 100

Figure 5. Échéancier pour l'examen des PPI de 2014–2015

QUI	QUOI	QUAND
Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • annonce de l'examen • définition des buts et échéances du projet • élaboration des modèles pour les rapports 	déc. 2014
	<ul style="list-style-type: none"> • mise au point du guide et de la grille de notation avec les responsables des conseils scolaires • mise à l'essai du guide et de la grille de notation avec les équipes des conseils scolaires • remise des échantillons aléatoires aux conseils scolaires 	jan. 2015
Conseils scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • examen d'un échantillon aléatoire de PPI, à partir des données de TIENET, des dossiers sur papier des élèves et de visites dans les écoles, en utilisant la grille de notation des PPI et les fiches individuelles récapitulatives pour les élèves 	fév. – avr 2015
	<ul style="list-style-type: none"> • traitement des résultats et préparation des rapports 	mai 2015
	<ul style="list-style-type: none"> • présentation des résultats et mise en évidence de thèmes lors d'une réunion provinciale 	juin 2015
Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • compilation des résultats et mise en évidence des difficultés, des réactions et des recommandations 	juil. – août 2015
	<ul style="list-style-type: none"> • présentation du rapport à la ministre • consultations subséquentes avec les enseignants 	Oct- déc. 2015

*Le département mettra en oeuvre les recommandations tel qu'indiqué par la ministre dans le Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse 2015.

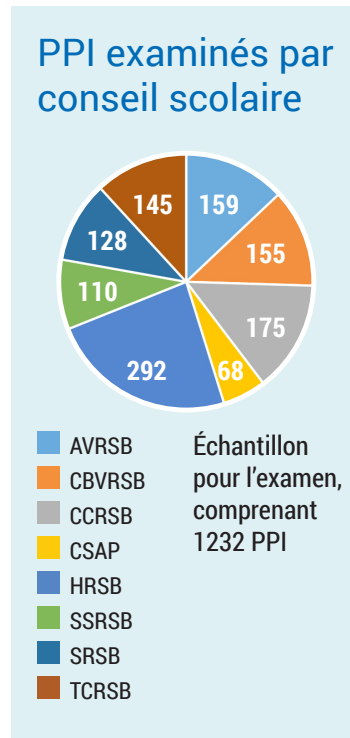


Figure 4. Nombre total de PPI examinés : le pourcentage de PPI examinés par conseil scolaire s'élevait à entre 12 et 56 p. 100 du total des PPI du conseil scolaire.

« Cet examen nous aidera à mieux cibler nos efforts pour l'an prochain. TIENET nous fournit un outil de valeur pour rassembler des données et, grâce à cet examen, nous avons eu l'occasion de rassembler et d'analyser ces informations et de passer à l'action [...]. Il a validé les orientations que nous savons que nous devons prendre. »

réunion provinciale des coordinateurs des services aux élèves, juin 2015

Résumé des conclusions

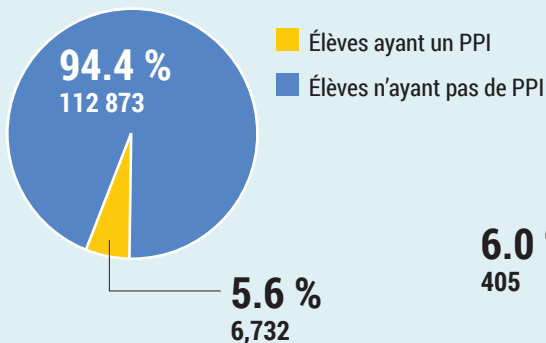
Le 4 juin 2015, les conseils scolaires ont présenté leurs résultats lors d'une réunion provinciale à l'école Horton High de Wolfville, en Nouvelle-Écosse. Les participants ont défini des thèmes communs et proposé un cadre pour les recommandations.

Selon les conseils scolaires, dans 87 p. 100 des PPI examinés, on note des éléments objectifs justifiant l'adoption d'un PPI pour l'élève. Mais les conseils scolaires notent qu'il y a d'autres facteurs qui entrent en jeu en ce qui a trait à l'élaboration des plans de programme, notamment la question de savoir dans quelle mesure l'enseignement doit être différencié, la pertinence du programme d'études pour l'élève concerné, la gamme complète de structures de soutien disponibles et l'offre d'un enseignement tenant compte des différences culturelles – en particulier pour les élèves d'origine autochtone ou africaine.

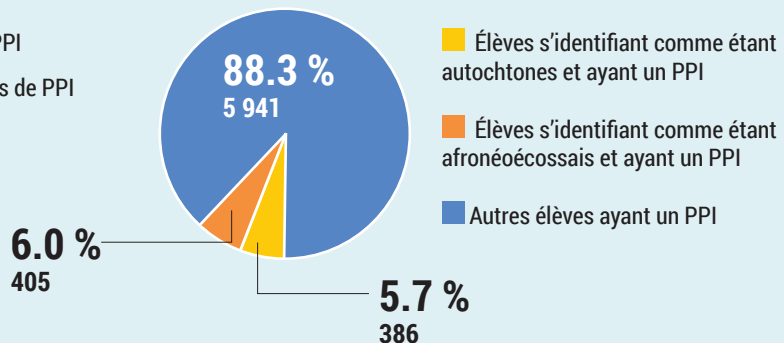
Dans 82 p. 100 des PPI examinés, le constat est que l'on a élaboré le PPI au bon moment dans l'apprentissage de l'élève et qu'il s'agissait de la décision la plus appropriée pour répondre aux besoins définis de l'élève sur le plan de l'apprentissage et du développement social. Cependant, dans le cas des élèves s'identifiant comme étant afronéoécossais, le constat est que 66 p. 100 seulement des PPI examinés sont considérés comme étant l'option la plus appropriée pour l'élève; pour les élèves s'identifiant comme étant d'origine autochtone, le constat est que 75 p. 100 seulement des PPI examinés sont considérés comme étant l'option la plus appropriée pour l'élève.

Élèves ayant un PPI

Effectif total : 119 105 élèves

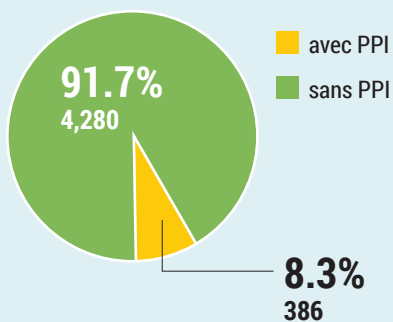


Nombre total de PPI : 6 732 (jan. 2015)

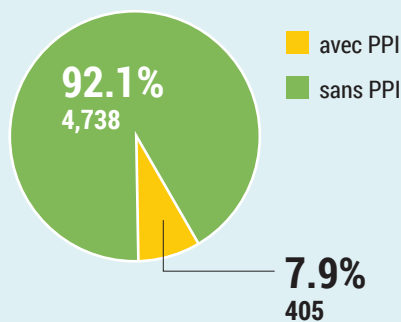


Pourcentage d'élèves s'identifiant comme autochtones ou afronéoécossais et ayant un PPI

Élèves s'identifiant comme autochtones (4,666)



Élèves s'identifiant comme afronéoécossais (5,143)



Note : Le pourcentage provincial d'élèves ne s'identifiant pas comme étant autochtones ou afronéoécossais et ayant un PPI est de 5,4 p. 100.

Les données des conseils scolaires montrent, dans environ 50 p. 100 des PPI examinés, un lien étroit entre les besoins des élèves et l'élaboration des résultats d'apprentissage individualisés annuels et spécifiques. On observe des pourcentages semblables pour les liens entre les forces des élèves et le choix des stratégies pour parvenir aux résultats d'apprentissage. L'efficacité du PPI pour ce qui est de répondre aux besoins de l'élève sur le plan de l'apprentissage et du développement social dépend de l'existence d'un lien fort entre les forces et besoins mis en évidence chez l'élève et les résultats d'apprentissage individualisés annuels et spécifiques. Ce volet du PPI est, selon les constats de l'examen des PPI, un domaine exigeant une plus grande attention.

Lors de la discussion sur les résultats des PPI, les conseils scolaires ont confirmé qu'il était nécessaire d'en faire plus pour aider les parents/tuteurs à comprendre le processus de planification de programme et à participer aux décisions touchant leur enfant.

Tous les conseils scolaires notent un manque de cohérence dans la planification des transitions. Ils notent qu'il faut que les équipes de planification de programme se concentrent sur la rédaction de résultats visés pour les transitions et sur l'exploration des options pour les transitions — en particulier quand il s'agit des transitions d'une école à une autre ou de l'école à la communauté. Sur l'ensemble de la province, les données des conseils scolaires montrent que 42 p. 100 des PPI examinés contenaient des résultats visés pour les transitions. Il faut analyser cette statistique dans le contexte de plusieurs facteurs : le moment de l'année où les données ont été rassemblées, le niveau scolaire de l'élève, ses besoins personnels, etc. Il convient de noter que, dans le Plan d'action en matière d'éducation de 2015, le ministère s'engage à élaborer un nouveau guide provincial de planification des transitions, afin de renforcer la cohérence des activités de planification des transitions pour l'ensemble des élèves partout dans la province.

L'examen souligne le rôle important joué par TIENET pour favoriser la cohérence de la mise en œuvre de la Politique en matière d'éducation spéciale et plus particulièrement du processus de planification de programme. Les conseils scolaires indiquent qu'il est nécessaire de continuer d'aider les équipes des écoles à faire une bonne utilisation de TIENET.

Thèmes se dégageant de l'examen

ÉCART DANS LE NIVEAU DE RÉUSSITE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES D'ORIGINE AUTOCHTONE OU AFRICAINE

Les données indiquent que les élèves d'origine autochtone ou africaine sont représentés de façon disproportionnée parmi les élèves auxquels on décide d'offrir un PPI. Les conseils scolaires disent qu'il faut que les équipes de planification de programme tiennent compte de l'identité raciale/culturelle de l'élève, de ses forces, de ses besoins et de ces centres d'intérêt, afin de s'assurer que la planification de programme se fait de façon plus cohérente.

Même si les équipes RCH (relations raciales, compréhension entre les cultures et droits de l'homme) collaborent avec les enseignants pour offrir un enseignement tenant compte des différences culturelles dans nos écoles, les agents de soutien et d'intégration scolaire, les conseillers des élèves autochtones et les coordinateurs RCH disent qu'on ne fait pas suffisamment appel à eux lorsque les équipes de planification de programme de réunissent pour élaborer des PPI.

PROGRAMME APPROPRIÉ

Dans 13 p. 100 des PPI examinés, le dossier cumulatif sur papier ou dans TIENET ne contenait pas d'éléments objectifs justifiant la décision d'élaborer un PPI.

Pour ce qui est du suivi et de la révision du PPI, le travail n'a été fait que dans 58 p. 100 des PPI examinés. Il faut prêter attention à cette question, parce que ces deux étapes sont des volets cruciaux en vue de garantir que les résultats visés restent appropriés par rapport aux besoins de l'élève.

Les conseils scolaires indiquent que les problèmes extérieurs aux domaines couverts par le PPI (travail scolaire, développement social, aptitudes à la vie quotidienne, enrichissement) peuvent affecter la capacité qu'a l'élève de parvenir aux résultats d'apprentissage du PEP. Par exemple, les problèmes de santé mentale ou physique, l'assiduité, les responsabilités familiales, etc. peuvent faire obstacle à la réussite scolaire et, même si l'élève s'avère capable de parvenir aux résultats d'apprentissage, il arrive que l'école

« Le PPI est la bonne solution pour le programme offert à l'élève. Cependant, il y a des données indiquant que certains des résultats d'apprentissage du PPI tels qu'ils ont été rédigés ne sont pas nécessairement liés aux forces et aux besoins de l'élève. »

« Les relations sont un volet essentiel du processus de planification de programme. On voit bien les cas où les relations sont fortes dans l'école et dans la communauté. »

« La technologie fonctionnelle et la conception universelle de l'apprentissage (UDL) ont eu un impact important sur notre capacité d'aider l'élève dans son apprentissage. »

commentaires des équipes des conseils scolaires responsables de l'examen des PPI

envisage de l'aider en élaborant un PPI au lieu d'utiliser d'autres options plus appropriées (récupération de crédits, cours en école virtuelle, etc.).

Même si les PPI sont des programmes individualisés et si les résultats d'apprentissage sont souvent de nature transdisciplinaire en plus de couvrir plusieurs domaines, les PPI concernant le domaine du travail scolaire représentent la proportion la plus élevée de PPI dans la province.

Sur les 1232 PPI examinés, un seul concernait le domaine de l'enrichissement. En 2014–2015, il y a eu 29 PPI avec des résultats d'apprentissage dans le domaine de l'enrichissement sur l'ensemble de la province.

Dans le Plan d'action en matière d'éducation de 2015, la Nouvelle-Écosse s'engage à *établir des critères provinciaux d'adoption d'un PPI pour les élèves*. Le ministère a achevé ce travail et mis à jour TIENET pour que le système inclue ces critères. Le processus suit les étapes du processus de planification de programme et requiert l'évidence d'adaptations documentées dans TIENET avant de considérer ou procéder avec l'élaboration d'un plan de programme individualisé (PPI). La fonctionnalité du système ne permet pas à l'équipe de planification de programme de procéder sans avoir rempli les critères, incluant des adaptations documentées dans TIENET. Il existe aussi des provisions pour la direction de l'école lorsqu'un élève arrive à l'école avec des besoins complexes déjà identifiés et avec un plan d'intervention en place. Dans ce cas, les adaptations ne sont pas nécessairement appropriées. (voir annexe B pour les *Critères provinciaux d'adoption d'un PPI*).

COLLABORATION AVEC LES PARENTS/TUTEURS ET LES AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Les conseils scolaires indiquent que la planification de programme est plus solide quand l'école s'assure qu'il y a une bonne communication et relation de collaboration entre tous les membres de l'équipe, y compris les parents/tuteurs et les élèves s'il y a lieu. L'enquête montre que, dans 80 p. 100, des PPI examinés, on trouve des preuves de la participation des parents et d'un effort de communication lors du processus de planification de programme. Comme les données ont été récupérées à l'aide de TIENET, il est probable que le pourcentage réel soit plus élevé, parce que les communications ne figurent pas toujours systématiquement dans TIENET.

Le modèle de rapport sur le PPI fonctionne bien pour les enseignants et pour le suivi des résultats d'apprentissage, mais le consensus chez les membres du personnel des conseils scolaires est qu'il est lourd et que certains domaines pourraient être améliorés pour ce qui est de son utilisation dans la communication sur les progrès de l'élève avec les parents/tuteurs.

TIENET

Le système TIENET est un bon outil pour l'éducation spéciale et pour les communications internes à l'école, mais son efficacité dépend des données fournies par le personnel. Par exemple :

- ▶ Le procès-verbal des réunions de l'équipe de planification de programme ne rend pas nécessairement compte des discussions lors des réunions dans toute leur complexité.
- ▶ Les communications régulières et pertinentes avec les parents/tuteurs ne sont pas toujours consignées dans TIENET.
- ▶ Les signatures des parents/tuteurs dans le PPI ne sont pas toujours consignées dans TIENET.

PLANIFICATION DES TRANSITIONS

La planification des transitions est un aspect crucial du processus de planification de programme. Mais les conseils scolaires indiquent qu'il faut que les équipes de planification de programme mettent davantage l'accent sur la définition de résultats visés pour les transitions et sur l'exploration des options pour les transitions.

Les conseils scolaires indiquent que le processus de planification de programme et l'élaboration du PPI sont mieux établis aux premiers niveaux scolaires, c'est-à-dire de la maternelle à la 6^e année. Les transitions sont généralement moins compliquées pour les élèves aux premiers niveaux scolaires, parce qu'ils passent une année entière dans la même salle de classe avec le même enseignant et restent dans la même école quand ils passent d'un niveau scolaire au suivant. Cependant, quand les élèves passent de l'élémentaire au premier cycle du secondaire, puis du premier cycle du secondaire au deuxième cycle du secondaire, ils sont confrontés à des situations plus complexes et peuvent avoir besoin de plus de soutien lors des transitions, avec ou sans PPI.

Les données montrent que 42 p. 100 des PPI examinés contenaient des résultats visés pour les transitions. Cependant, il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce pourcentage, parce que la taille de l'échantillon ne permettait pas de faire un examen par niveau scolaire et qu'il n'a donc pas été possible de décomposer les données de cette manière. La planification des transitions entre l'école et la communauté peut être affectée par le caractère limité des options pour les élèves dans la communauté, même si cela ne signifie pas que le travail de planification n'est pas nécessaire. Les conseils scolaires notent qu'il faut plus d'efforts sur les transitions d'un niveau scolaire à l'autre, d'une école à l'autre et de l'école à la communauté.

L'un des buts du Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse est de produire un travail plus cohérent et de meilleure qualité en matière de planification des transitions pour tous les élèves.

NOTE : En raison de la mise en œuvre progressive de TIENET dans la province, les conseils scolaires se trouvaient à divers stades de l'adoption du système au moment de l'examen des PPI. Ceci a affecté l'accès aux informations et la cohérence de la présentation des données, parce que celles-ci ont été en partie recueillies à partir de dossiers sur papier et en partie à partir du nouveau système d'informations sur les élèves.

NOTE : Même si, dans l'examen des PPI, le principal objectif était de rassembler des données en vue d'orienter les pratiques à l'avenir, les équipes d'examen des PPI des conseils scolaires indiquent que, selon elles, il faudrait prendre immédiatement des mesures en vue de régler les problèmes et préoccupations qu'elles ont pu mettre en évidence.



Recommandations

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

FAVORISER L'EXCELLENCE DANS L'ENSEIGNEMENT EN UTILISANT DES RESSOURCES ET DES SESSIONS D'APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL CIBLÉES

1. Collaborer avec le Centre d'excellence dans l'apprentissage pour refondre les programmes de baccalauréat en éducation, en particulier dans le domaine de la planification de programmes individualisés, des adaptations, de l'enseignement différencié, de la sécurité et de l'intégration dans les écoles et de la sensibilisation aux questions d'équité.
2. Réviser le document Favoriser la réussite scolaire pour les enseignants-ressources (2006) afin de mettre en avant les principes de la pédagogie différenciée, de la conception universelle de l'apprentissage (UDL), des adaptations et de l'évaluation fondée sur des données objectives.
3. Réviser les modules sur le processus de planification de programme (ressource pour les enseignants) en fonction des résultats de cet examen. Les nouveaux modules indiqueront comment utiliser TIENET pour prendre en note et faciliter le processus de planification de programme et consigner et améliorer les communications avec les parents/tuteurs.
4. Mettre à jour le guide sur la planification de programme pour les parents afin d'aider les élèves, les parents/tuteurs et les éducateurs à mieux le comprendre et de favoriser la participation pertinente des parents du processus de planification de programme. Ceci figure également parmi les engagements pris par le ministère dans le Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse, dans la catégorie de l'amélioration de l'intégration dans l'éducation.
5. Collaborer avec la Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs pour créer un programme d'études simplifié et innovant afin de tenir compte de « tout l'éventail des forces et des besoins d'apprentissage des élèves, y compris [d]es possibilités d'enrichissement », comme l'indique le Plan d'action en matière d'éducation de la Nouvelle-Écosse (p. 40).

METTRE L'ACCENT SUR LA PERTINENCE CULTURELLE DES PROGRAMMES ET LE BIENÊTRE DES ÉLÈVES

6. Favoriser, dans le cadre d'une collaboration entre les différents ministères du gouvernement, les conseils scolaires et les partenaires communautaires, un processus d'enseignement, d'évaluation et d'intervention à l'écoute des différences culturelles, en particulier pour les élèves d'origine autochtone ou africaine.

7. Renforcer les partenariats avec les organismes communautaires et entre les ministères pour favoriser le bien-être et la motivation des élèves, en renforçant l'accès aux ressources pour les enseignants dans des domaines comme le développement socioémotionnel, la santé mentale et les transitions entre l'école et la communauté.

CONTRÔLER LES PROGRÈS RÉALISÉS À L'ÉCHELLE DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME

8. Rendre compte des progrès réalisés par le ministère et les conseils scolaires dans la mise en œuvre des recommandations du rapport d'examen des PPI, dans le cadre de réunions à intervalles réguliers des coordinateurs des services aux élèves de la province. (Les coordinateurs des services aux élèves de la province se réunissent trois fois par an. Ces réunions rassemblent des membres du personnel du ministère et un représentant par conseil scolaire.)

9. Effectuer un examen provincial de suivi sur les PPI en 2017–2018.

Recommandations pour les conseils scolaires

Les recommandations suivantes ont été proposées par les conseils scolaires eux-mêmes et présentées par leurs équipes responsables de l'examen des PPI :

1. Utiliser la version révisée des modules sur la planification de programme pour favoriser l'apprentissage professionnel des enseignants, afin de veiller à ce que l'on s'appuie bien, dans les décisions sur les programmes (adaptations ou PPI), sur les forces, les besoins et les centres d'intérêt spécifiques de l'élève.

2. Continuer d'offrir des activités de perfectionnement professionnel pour les enseignants sur TIENET. S'assurer que les enseignants et les membres de l'équipe de planification de programme tiennent bien des dossiers à jour dans TIENET, avec les procès-verbaux de toutes les réunions et un registre de la correspondance avec les parents/tuteurs.

3. Aider les éducateurs à prendre en compte la sensibilisation aux questions d'équité dans l'éducation dans le cadre du processus de planification de programme et à favoriser l'offre d'un enseignement à l'écoute des différences culturelles à tous les élèves et en particulier aux élèves d'origine autochtone ou africaine.

4. S'assurer qu'il existe des mécanismes pour tenir compte des observations des agents de soutien et d'intégration scolaire et des conseillers des élèves autochtones dans le processus de planification de programme.

5. S'assurer que la planification des transitions est incluse dans les PPI quand c'est approprié.

6. Effectuer des vérifications de façon aléatoire pour s'assurer que les équipes respectent bien les critères pour les PPI (voir annexe B).



Annexes

- A. Fiche d'information, *Adaptations – Stratégies et ressources*
- B. Critères provinciaux pour la décision d'offrir un PPI à l'élève



Adaptations

Stratégies et ressources

- > **Les résultats d'apprentissage sont des énoncés indiquant ce qu'on s'attend à ce que les élèves sachent et soient capables de faire.**
- > **Les adaptations ne modifient pas les résultats d'apprentissage; elles permettent aux élèves de parvenir à ces résultats. N'importe quel élève peut avoir besoin d'une adaptation pour faciliter son apprentissage; il n'est pas nécessaire de procéder formellement à la mise en évidence d'un besoin spécial ou d'une incapacité.**
- > **Les adaptations susceptibles de faciliter l'enrichissement de l'élève se trouvent dans la section des options pour les programmes du document *L'éducation des élèves doués et le développement des talents* (Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2010), disponible sur le site studentservices.ednet.ns.ca.**

Les **adaptations** sont des stratégies ou des ressources destinées à tenir compte des besoins d'un élève donné sur le plan de l'apprentissage. La planification, la mise en œuvre et l'évaluation de ces adaptations ont pour objectif de permettre à l'élève de parvenir aux résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques.

Les adaptations peuvent inclure l'une ou plusieurs des stratégies ou ressources suivantes :

Stratégies pour l'organisation

- notes recopiées ou notes données à l'avance
- systèmes de copinage
- horaire quotidien et outil(s) d'organisation graphique
- rencontres régulières de l'élève avec l'enseignant pour vérifier la situation et élaboration d'un ou de plusieurs contrats d'apprentissage

Stratégies environnementales

- éclairage approprié
- organisation de l'espace de travail
- organisation appropriée des places assises (proximité, cabines d'étude)
- locaux de substitution

Stratégies de présentation et d'enseignement

- ajustement de la longueur, de la complexité ou des échéances pour les travaux
- organisation d'activités d'apprentissage axées sur divers niveaux, thèmes ou sujets
- mise en relief des concepts essentiels et du vocabulaire important et offre d'instructions détaillées
- offre de ressources supplémentaires (calculatrice, messages-guides, modèles, enregistrements audios et vidéos, etc.)

Stratégies de motivation

- utilisation d'un aide-mémoire pour que l'élève puisse suivre ses propres progrès
- utilisation d'une minuterie visuelle pour aider l'élève à gérer son temps
- élaboration d'un système de récompenses fondé sur les centres d'intérêt de l'élève
- stratégies d'apprentissage et d'enseignement et ressources pédagogiques qui correspondent aux forces, aux besoins et aux centres d'intérêt de l'élève

Stratégies d'évaluation

- possibilité de montrer ce qu'on a appris sous différentes formes (exposés oraux, portfolio d'apprentissage, etc.)
- tests et examens proposés sous d'autres formats (braille, oral avec secrétaire, etc.)
- offre d'un local différent
- offre d'un délai supplémentaire

Ressources pour faciliter l'accès au programme d'études ou prolonger le programme d'études

- utilisation de divers appareils de technologie fonctionnelle (dispositif pour tenir le crayon, écouteurs, logiciel de synthèse vocale, etc.)
- offre de divers formats (imprimé, électronique, audio, etc.) ou de ressources supplémentaires
- passage en revue du vocabulaire ou des formules au début de chaque module
- offre d'images et d'objets pour renforcer la compréhension des textes et des formules

- > **L'équipe de planification de programme** comprend les personnes qui sont responsables de l'apprentissage de l'élève : l'enseignant, la direction ou la direction adjointe de l'école, le conseiller d'orientation, les parents/tuteurs, l'élève lui-même (quand c'est approprié) et les spécialistes apportant leur aide à l'élève.

- > **Adaptation pour l'évaluation – secrétaire** : S'il faut un secrétaire pour l'élève, ce secrétaire écrit exactement ce que l'élève lui dicte. Il ne corrige pas les réponses de l'élève et ne lui fait aucun signe lui suggérant de modifier sa réponse. Il n'offre à l'élève aucune interprétation du contenu de l'évaluation et ne lui en fait pas le résumé. Il lit les questions mot pour mot et il lui est interdit de fournir des explications.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur les adaptations, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

À l'école : la direction de l'école

Au conseil scolaire : le coordinateur des services aux élèves

Au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance :

Division des services aux élèves
902 424-7454

Division des services en évaluation
902 424-7746

Qui décide si un élève a besoin d'une adaptation?

L'enseignement peut décider que l'élève a besoin d'une adaptation pour parvenir aux résultats d'apprentissage du programme d'études. Parfois, il suffit d'une légère adaptation en salle de classe, en particulier avec des informations supplémentaires des parents/tuteurs sur ce qui fonctionne bien à la maison. Si l'adaptation effectuée par l'enseignant lui-même n'est pas suffisante, l'enseignant peut remplir le formulaire de renvoi auprès de l'équipe de planification de programme et le remettre à la direction de l'école. On peut alors former une équipe de planification de programme chargée de définir d'autres adaptations et structures de soutien.

Quelles sont les procédures à suivre pour l'inclusion des adaptations dans le dossier de l'élève et la révision de ces adaptations?

Les adaptations de l'élève sont signalées à l'aide d'un formulaire que l'enseignant remplit dans TIENET, qui est le système d'information en ligne sur les services aux élèves de la Nouvelle-Écosse. Les adaptations ne sont pas mentionnées dans le bulletin scolaire ou le relevé de notes.

Les adaptations sont contrôlées et évaluées tout au long de l'année scolaire, afin de déterminer si elles aident vraiment l'élève à parvenir aux résultats d'apprentissage. La décision d'ajouter ou de supprimer une adaptation se fonde sur un travail continu d'examen et d'évaluation de son efficacité. Il faut que l'enseignant ou l'équipe de planification de programme soit prêt(e) à envisager de réduire la dépendance de l'élève vis-à-vis des adaptations ou d'éliminer ces adaptations complètement dès que possible.

Est-ce qu'on peut offrir une adaptation pour l'évaluation?

Oui. Lorsque l'adaptation est offerte à l'élève pour faciliter son apprentissage pendant l'enseignement, elle peut être offerte pendant l'évaluation, du moment qu'elle ne compromet et n'affecte pas la validité de l'évaluation. Les adaptations doivent figurer dans TIENET.

Si l'élève a besoin d'une adaptation pour l'enseignement ou pour l'évaluation, est-ce que cette adaptation est maintenue dans le cadre des études postsecondaires?

Les adaptations ne figurent pas dans le bulletin scolaire ou le relevé de notes de l'élève, ce qui signifie que les établissements postsecondaires ne savent pas qu'elles étaient en place pour l'élève. Lorsque l'élève fait la transition vers les études postsecondaires, il faut qu'il apprenne à défendre ses propres intérêts afin d'obtenir le soutien dont il a besoin pour connaître la réussite au postsecondaire et dans la poursuite de ses activités.

Que se passe-t-il si un élève n'est toujours pas en mesure de parvenir aux résultats d'apprentissage de programme d'études en dépit de la mise en place d'adaptations?

L'équipe de planification de programme peut envisager d'élaborer un plan de programme individualisé (PPI) pour l'élève. On élabore et met en œuvre un PPI lorsque l'élève ne peut parvenir aux résultats d'apprentissage du programme des écoles publiques ou que ces résultats d'apprentissage ne s'appliquent pas. Le PPI est un document dans lequel on consigne des résultats d'apprentissage individualisés annuels et des résultats d'apprentissage individualisés spécifiques définis pour un ou plusieurs des domaines scolaires suivants : travail scolaire, enrichissement, développement social et aptitudes à la vie quotidienne. On fait un suivi du PPI tout au long de l'année scolaire pour s'assurer qu'il répond bien aux besoins de l'élève.

Vous trouverez la série de fiches d'information sur les services aux élèves et les politiques, lignes directrices et procédures qui s'y rapportent sur le site studentservices.ednet.ns.ca.

Critères pour l'élaboration d'un PPI annuel (à faire vérifier par le président de l'équipe de planification de programme)

Avant de procéder à l'élaboration d'un PPI annuel, il est obligatoire de respecter les critères suivants :

- Pendant l'année scolaire en cours, l'équipe de planification de programme a examiné les progrès de l'élève lors de l'année scolaire ou du semestre précédent par rapport au programme des écoles publiques ou au PPI qu'il avait antérieurement.
- On a effectué, lors de l'année scolaire en cours, une évaluation des besoins individuels de l'élève sur le plan de l'apprentissage (évaluation globale).
- Le procès-verbal des réunions de l'équipe de planification de programme inclus dans le dossier confidentiel de l'élève (pour l'année scolaire en cours ou l'année précédente) reproduit fidèlement les discussions ayant eu lieu sur les options pour les programmes et services et en particulier sur les adaptations consignées dans le dossier.
- Le document Le processus de planification de programme – Guide pour les parents a été fourni aux parents/tuteurs et examiné avec eux.
- Les parents/tuteurs (et l'élève, s'il y a lieu) ont participé activement aux démarches tout au long du processus de planification de programme ayant débouché sur la décision d'élaborer un PPI. Les parents/tuteurs (et l'élève, s'il y a lieu) ont été informés de ce qu'est un PPI, des données objectives justifiant l'élaboration d'un PPI et des implications potentielles de l'adoption d'un PPI. Il est essentiel d'avoir une bonne communication et de bonnes relations de coopération et de collaboration entre les spécialistes professionnels et les parents/tuteurs si on veut bien tenir compte de l'identité raciale/culturelle de l'élève, de ses forces, de ses besoins et de ses centres d'intérêt pour lui offrir un programme approprié.

Substitution au système par l'administrateur scolaire (cette option ne peut être cochée que par un administrateur scolaire)

À partir du moment où l'on a respecté tous les critères ci-dessus, il existe trois situations dans lesquelles, pour autoriser l'élaboration d'un PPI, l'administrateur scolaire doit se substituer au système :

- L'élève est en train de faire la transition vers la maternelle et on a mis en évidence chez lui des besoins spéciaux qui exigeront l'élaboration d'un PPI. L'équipe de planification de programme peut passer à l'étape 5 (élaboration du plan de programme individualisé).
- L'élève ayant un PPI est en train de faire la transition entre une école d'une autre instance et une école de la Nouvelle-Écosse et son PPI a été examiné. Les pièces justificatives accompagnant le PPI fournissent des données objectives indiquant que les critères ci-dessus sont respectés.
- Les parents/tuteurs n'ont pas participé aux réunions de l'équipe de planification de programme et le dossier contient des documents indiquant qu'on a communiqué avec les parents/tuteurs de plus d'une manière et qu'on les a invités à participer aux réunions de l'équipe de planification de programme. On continuera de tenter de faire appel à la participation des parents/tuteurs.